

**BAG SLEEVE FRONT PANEL**

**ORTHENE® 75% POUDRE SOLUBLE  
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE**

**GROUPE 1B INSECTICIDE**

**ATTENTION**



**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

**AGRICOLE**

**NON DESTINÉ À L'USAGE RÉSIDENTIEL INTÉRIEUR**

**GARANTIE :**

Acéphate (O,S-diméthyl acétylphosphoramidothioate).....75 %  
Avertissement, contient l'allergène sulfite.

**N° D'HOMOLOGATION : 14225  
ANTIPARASITAIRES**

**LOI SUR LES PRODUITS**

**CONTENU NET : 1,5 kg**

**Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397**

**Arysta LifeScience North America, LLC  
15401 Weston Parkway, Suite 150  
Cary, NC 27513**

®Marque déposée d'OMS Investments, Inc.; licence exclusive accordée à Arysta LifeScience Corporation pour l'usage international en agriculture.

## PRÉCAUTIONS

Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact des yeux et de la peau avec le brouillard de pulvérisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau ou étangs. Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine et animale. Ne pas appliquer dans des conditions prévoyant la dérive possible vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantations susceptibles d'être endommagés ou de leurs cultures rendues impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation. Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur excessive.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

### Mélange/chargement/application

#### A. Mélange et chargement pour tous les scénarios agricoles

- Les préposés au mélange et au chargement doivent porter l'EPI de niveau maximal (c.-à-d. une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur).

#### B. Application au moyen d'une rampe d'aspersion ou par injection dans le sol

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.
- Un préposé à l'application peut travailler dans une cabine ouverte s'il applique 24 kg de m.a. ou moins en une journée (soit environ 18 ha à la dose agricole maximale de 1,31 kg m.a./ha).
- Toute personne qui applique plus de 24 kg de m.a. en une journée doit travailler dans une cabine fermée (les gants et le respirateur ne sont pas requis dans une cabine fermée) ou porter l'EPI de niveau maximal (combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, gants résistant aux produits chimiques et respirateur).

#### C. Application au moyen d'équipement pneumatique (nébulisateur)

- Les préposés à l'application doivent travailler dans une cabine fermée et porter une chemise à manches longues et des pantalons longs. Les gants et le respirateur ne sont pas requis dans une cabine fermée.
- S'il n'est pas possible d'utiliser une cabine fermée, l'applicateur peut travailler dans une cabine ouverte et porter l'EPI de niveau maximal (combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, gants résistant aux produits chimiques et respirateur) et un casque résistant aux produits chimiques.

#### D. Application au moyen d'équipement manuel

- Les préposés au mélange, au chargement ou à l'application doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.
- Ils ne doivent pas manutentionner plus de 1 500 L par jour de produit dilué.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada, à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est **TOXIQUE** pour les abeilles qui y sont exposées directement au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation ou encore qui sont exposées aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets néfastes sur les abeilles dans les milieux situés à proximité du secteur traité.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les oiseaux et les mammifères sauvages. Les traitements peuvent nuire aux oiseaux et à la faune qui fréquentent les zones traitées.

L'utilisation de ce produit peut donner lieu à la contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les régions aux sols perméables (p. ex. sols sableux) et/ou dont le niveau phréatique est proche de la surface.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

L'acéphate est un composé organophosphoré inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont des maux de tête, des nausées, des vertiges, des sueurs, une salivation excessive, un écoulement nasal et un larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des

tremblements, la perte de la coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, tels le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre tôt, mais ils ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir dégagé les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

### **DÉCONTAMINATION**

NOTE : L'hydroxyde de calcium, les oxydants (hypochlorites) et autre matériau alcalin NE DOIVENT PAS être utilisés dans les procédures de nettoyage. Les POUDRES déversées doivent être ramassées à la pelle et déposées dans des contenants jetables. Si un liquide contenant ORTHENE est déversé, épandre un absorbant d'argile lourde sur le produit déversé. Ramasser à la pelle et déposer dans un contenant jetable.

### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**BOOKLET**

**ORTHENE® 75% POUDRE SOLUBLE  
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE**

**GROUPE 1B INSECTICIDE**

**ATTENTION**



**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**AGRICOLE**

**NON DESTINÉ À L'USAGE RÉSIDENTIEL INTÉRIEUR**

**GARANTIE :**

Acéphate (O,S-diméthyl acétylphosphoramidothioate).....75 %  
Avertissement, contient l'allergène sulfite.

**N° D'HOMOLOGATION : 14225**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 1,5 kg**

**Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397**

**Arysta LifeScience North America, LLC  
15401 Weston Parkway, Suite 150  
Cary, NC 27513**

®Marque déposée d'OMS Investments, Inc.; licence exclusive accordée à Arysta LifeScience Corporation pour l'usage international en agriculture.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET. UTILISER UNIQUEMENT EN RESPECTANT LES PRÉCAUTIONS, AVERTISSEMENTS ET INSTRUCTIONS SUR L'ÉTIQUETTE. CONSERVER LE PESTICIDE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE. NE PAS METTRE LE CONCENTRÉ OU LE PRODUIT DILUÉ DANS DES CONTENANTS D'ALIMENTS OU DE BOISSONS.**

## **PRÉCAUTIONS**

Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact des yeux et de la peau avec le brouillard de pulvérisation. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.** Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau ou étangs. Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine et animale. Ne pas appliquer dans des conditions prévoyant la dérive possible vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantations susceptibles d'être endommagés ou de leurs cultures rendues impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation. Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur excessive.

## **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL**

### **Mélange/chargement/application**

#### **A. Mélange et chargement pour tous les scénarios agricoles**

- Les préposés au mélange et au chargement doivent porter l'EPI de niveau maximal (c.-à-d. une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur).

#### **B. Application au moyen d'une rampe d'aspersion ou par injection dans le sol**

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.

- Un préposé à l'application peut travailler dans une cabine ouverte s'il applique 24 kg de m.a. ou moins en une journée (soit environ 18 ha à la dose agricole maximale de 1,31 kg m.a./ha).

- Toute personne qui applique plus de 24 kg de m.a. en une journée doit travailler dans une cabine fermée (les gants et le respirateur ne sont pas requis dans une cabine fermée) ou porter l'EPI de niveau maximal (combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, gants résistant aux produits chimiques et respirateur).

#### **C. Application au moyen d'équipement pneumatique (nébulisateur)**

- Les préposés à l'application doivent travailler dans une cabine fermée et porter une chemise à manches longues et des pantalons longs. Les gants et le respirateur ne sont pas requis dans une cabine fermée.

- S'il n'est pas possible d'utiliser une cabine fermée, l'applicateur peut travailler dans une cabine ouverte et porter l'EPI de niveau maximal (combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, gants résistant aux produits chimiques et respirateur) et un casque résistant aux produits chimiques.

#### **D. Application au moyen d'équipement manuel**

- Les préposés au mélange, au chargement ou à l'application doivent porter une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.

- Ils ne doivent pas manutentionner plus de 1 500 L par jour de produit dilué.

## Après l'application

- Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans des zones traitées durant les délais de sécurité après traitement suivants :

Chou de Bruxelles	12 heures
Chou	12 heures
Chou-fleur	12 heures
Céleri	1 jour*
Maïs	5 jours*
Canneberge	12 heures
Laitue	1 jour*
Poivron	1 jour
Pomme de terre	1 jour*
Fleurs/roses coupées	1 jour
Amélanchier	3 jours
Tabac	1 jour*
Tomate	12 heures
Plantes ornementales	12 heures
Arbres	3 jours*

\* Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pour les périodes suivantes après le délai de sécurité (DS) :

Maïs	4 semaines
Céleri	2 semaines
Laitue	2 semaines
Tabac	2 semaines
Pomme de terre	1 semaine
Arbres	1 semaine

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada, à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est **TOXIQUE** pour les abeilles qui y sont exposées directement au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation ou encore qui sont exposées aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets néfastes sur les abeilles dans les milieux situés à proximité du secteur traité.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les oiseaux et les mammifères sauvages. Les traitements peuvent nuire aux oiseaux et à la faune qui fréquentent les zones traitées.

L'utilisation de ce produit peut donner lieu à la contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les régions aux sols perméables (p. ex. sols sableux) et/ou dont le niveau phréatique est proche de la surface.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'acéphate est un composé organophosphoré inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont des maux de tête, des nausées, des vertiges, des sueurs, une salivation excessive, un écoulement nasal et un larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, la perte de la coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, tels le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre tôt, mais ils ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir dégagé les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

## DÉCONTAMINATION

NOTE : L'hydroxyde de calcium, les oxydants (hypochlorites) et autre matériau alcalin NE DOIVENT PAS être utilisés dans les procédures de nettoyage. Les POUDRES déversées doivent être ramassées à la pelle et déposées dans des contenants jetables. Si ORTHENE LIQUIDE est déversé, épandre un absorbant d'argile lourde sur le produit déversé. Ramasser à la pelle et déposer dans un contenant jetable.

## ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES

Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER AVEC DE L'ÉQUIPEMENT AÉRIEN.

**NE PAS** appliquer ce produit directement à des milieux d'eau douce (comme des lacs, des cours d'eau, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des marais, des réservoirs, des fossés et des milieux humides) ou à des milieux estuariens ou marins.

Pulvérisation sur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat, ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes plus petites que la classe fine définie par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Pulvérisation pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat, ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur en bout de rang et dans les rangs externes. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

## Zones tampons

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche 1) des milieux d'eau douce vulnérables (tels que lacs, cours d'eau, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) et 2) des milieux estuariens ou marins.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des milieux aquatiques d'une profondeur de :		
	< 1 mètre	1 à 3 mètres	> 3 mètres
Pulvérisateur de grandes cultures*	15	5	0
Pulvérisateur pneumatique (début de la croissance)	25	10	3

\*Lorsqu'on utilise un pulvérisateur de grandes cultures, il est possible de réduire les zones tampons en la munissant d'écrans de réduction de la dérive. Les rampes d'aspersion équipées d'un écran qui s'étend sur toute leur longueur et jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE contient un insecticide du Groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE et autres insecticides du Groupe 1B. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes insectes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des insecticides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes d'éradication chimiques.
- Contrôler les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Arysta LifeScience North America, LLC au 1-866-761-9397.

### INSTRUCTIONS ET RESTRICTIONS GÉNÉRALES À L'APPLICATION

**NE PAS** manipuler plus de 1500 L de bouillie à pulvériser diluée par jour lorsque de l'équipement de pulvérisation manuel est utilisé.

Mélanger à fond et pulvériser sur toute la plante, des deux côtés du feuillage. Pulvériser lorsque les insectes sont présents ou dès qu'on note les dommages qu'ils causent. Répéter en cas de réinfestation.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Chou pommé, chou-fleur, chou de Bruxelles	Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, puceron vert du pêcher	563 à 825 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante.</p> <p>Ne pas donner les déchets végétaux à manger aux animaux ni les laisser brouter dans les secteurs traités.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 2 traitements par saison.</p> <p>DS : 12 h Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 28 j</p>
Laitue pommée (croquante seulement)	Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, puceron vert du pêcher	563 à 825 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante.</p> <p>Ne pas donner les déchets végétaux à manger aux animaux ni les laisser brouter dans les secteurs traités.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 j Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p> <p>DAAR : 7 j</p>
Céleri	Puceron vert du pêcher, punaise terne	563 à 825 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau. Appliquer le traitement lorsque le seuil économique d'intervention est atteint.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 j Les travailleurs qui retournent dans les</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			<p>zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p> <p>DAAR : 21 j</p>
Maïs (sucré, de semence)	Pyrale du maïs	563 à 825 g/ha	<p>Utiliser avec 220 à 1 000 L de bouillie au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Pour la pyrale du maïs, appliquer le traitement lorsque le dénombrement des masses d'œufs indique que les populations atteignent le seuil économique d'intervention.</p> <p>Ne pas donner le fourrage de maïs sec ou vert aux animaux.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 5 j Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 4 semaines après le DS.</p> <p>DAAR : 21 j</p>
Pomme de terre	Puceron vert du pêcher, puceron de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne	563 à 825 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau par ha au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Commencer le traitement aux premiers signes de la présence des insectes et le répéter aux 7 à 10 j, au besoin.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 j Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			<p>combinaison de coton pendant 1 semaine après le DS.</p> <p>DAAR : 21 j</p>
Amélanchier (non fructifère)	Puceron lanigère de l'orme	637 mg/L 1 275 mg/plant	<p><b>Application par injection dans le sol :</b> Pour lutter contre le puceron lanigère de l'orme dans les plants d'amélanchier non fructifères. Peut s'utiliser dans les 3 premières années d'établissement. Appliquer une fois par année à la mi-juillet ou au début août.</p> <p>Mélanger 637 mg m.a. /L d'eau (équival. à 6,37 g m.a./10 L d'eau). Appliquer 2 L de cette solution par plant. La solution est injectée par un tube à raison de 3 à 5 points d'injection par plant à une profondeur de 12 cm. Pratiquer les injections à 15 cm de la tige.</p> <p>NE PAS retourner dans les zones traitées ni permettre au travailleur d'y retourner durant le délai de sécurité (DS) de 3 jours.</p>
Amélanchier (fructifère)	Puceron lanigère de l'orme, puceron lanigère du pommier	637 mg/L 1 275 mg/plant	<p><b>Application par injection dans le sol :</b> Pour lutter contre le puceron lanigère de l'orme et le puceron lanigère du pommier dans les plants d'amélanchier fructifères.</p> <p>Appliquer une fois par année à la mi-juillet ou au début d'août une fois la récolte terminée.</p> <p>Mélanger 637 mg m.a. /L d'eau (équival. à 6,37 g m.a./10 L d'eau). Appliquer 2 L de cette solution par plant. La solution est injectée par un tube à raison de 3 à 5 points d'injection par plant à une profondeur de 12 cm. Pratiquer les injections à 15 cm de la tige. Une dose de 1,7 g de produit par plant et une densité de plantation de 2 000 plants par hectare correspondent à une dose de 3,4 kg/ha.</p> <p>NE PAS retourner dans les zones traitées ni permettre au travailleur d'y retourner durant le délai de sécurité (DS) de 3 jours.</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			DAAR : 11 mois
Poivron (carré)	Puceron vert du pêcher, mouche du piment	562 g/ha	<p>Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Entreprendre le traitement à l'apparition des œufs ou des insectes. Reprendre le traitement aux 7 à 10 j jusqu'à ce que le nombre d'insectes soit passé sous le seuil économique d'intervention.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>DAAR : 7 jours</p>
	Pyrale du maïs	825 g/ha	
Tabac (séché à l'air chaud)	Sphinx de la tomate, altise, puceron vert du pêcher	563 à 825 g/ha	<p>Utiliser avec au moins 100 L d'eau par ha au moyen de matériel classique d'application au sol. Appliquer aux 7 j ou selon les besoins. Choisir la dose de 825 g m.a./ha pour lutter contre les populations établies.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p> <p>DAAR : 3 j</p>
	Ver-gris moissonneur (préplantation)	<p>563 g/ha (traitement de culture-abri)</p> <p>1 125 g/ha (traitement du sol)</p>	<p>Traiter la culture-abri de seigle ou de blé, ou encore le sol en employant au moins 200 L d'eau par ha. Pour un maximum d'efficacité, administrer les traitements à la fin de l'après-midi ou au début de la soirée, lorsque la température est d'au moins 13°C. Appliquer le traitement peu de temps après l'éclosion (milieu à fin-avril, 4 à 5 j avant les labours).</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	Ver-gris moissonneur (postplantation)	1 125 g/ha	<p>Utiliser avec assez d'eau pour bien arroser les plantules. Appliquer à la fin de l'après-midi ou au début de la soirée.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>
Tabac	Ver-gris moissonneur, altise de la pomme de terre, mouches des racines, puceron vert du pêcher, thrips	825 à 1 275 g/ha	<p><b>Application dans l'eau de transplantation :</b></p> <p>Permet de lutter efficacement pendant les 2 ou 3 semaines suivant la transplantation. Utiliser avec un minimum de 1 200 L d'eau de transplantation par ha. Ne pas appliquer de cette façon à plus de 1 275 g m.a./ha, en raison du risque de phytotoxicité.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>
	Larve de taupin	825 g/ha	<p><b>Application dans l'eau de transplantation :</b></p> <p>Utiliser avec 1 200 L d'eau de transplantation par ha. Effectuer une application par saison, à la transplantation.</p> <p>DS : 1 j</p> <p>Les travailleurs qui retournent dans les zones traitées de ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 2 semaines après le DS.</p>
Canneberge	Tordeuse des canneberges	562 g/ha	<p>Un traitement avant la floraison pour lutter contre la première génération de tordeuse des canneberges lorsque le dépistage montre que le nombre d'insectes justifie le traitement. Appliquer dans 225 à 1 650 L d'eau par ha au moyen de matériel classique</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			d'application au sol. Il est possible d'appliquer un second traitement après la floraison si le nombre d'insectes restants le justifie.  DS : 12 h
Tomate	Vers-gris, altise de la pomme de terre, mouches des racines, larve de taupin, pucerons, thrips, doryphore de la pomme de terre	900 g/ha	<b>Application dans l'eau de transplantation :</b> Pour lutter contre les insectes mentionnés pendant environ 2 ou 3 semaines après la transplantation, utiliser avec 2 000 L d'eau par ha. Cette dose d'application suppose une densité de 14 000 plants par ha.  DS : 12 h

#### MODE D'EMPLOI SUR LES ARBRES ET LES PLANTES ORNEMENTALES

L'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE supprime efficacement de nombreux insectes qui s'attaquent aux fleurs, aux plantes ornementales, aux arbustes, aux arbres et aux rosiers (à l'extérieur et dans la serre). L'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE supprime les insectes présents et reste efficace longtemps étant donné qu'il est absorbé systématiquement par les plantes.

Fleurs coupées (cultivées en serre ou en champ) : **NE PAS** appliquer à raison de plus de 0,83 kg m.a./ha

Autres plantes ornementales et arbres : **NE PAS** appliquer à raison de plus de 1,31 kg m.a./ha

Délai de sécurité pour les arbustes ornementaux et les fleurs (sauf les roses) : 12 heures

Délai de sécurité pour les arbres : 3 jours (Les travailleurs qui retournent dans ces cultures pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage traité doivent porter des gants et une combinaison de coton durant une semaine après le DS.)

Délai de sécurité pour les fleurs/roses coupées : 1 jour

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Abélia, forsythie, mûrier non fructifère, laurier, magnolia	Cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Alysse, marguerite	Thrips des fleurs		
Callistème, févier	Tétranyque (sauf celui à deux points)		
Camellia	Aleurode des serres, cochenilles farineuses, cochenilles (larves mobiles : lécanies,	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	projeté : 637 g/1 000 L	leur alimentation sont observables. Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Hémérocalle	Thrips des fleurs, Tétranyque à deux points	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Effectuer deux traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Glaïeul	Thrips des fleurs, thrips du glaïeul	Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	
Lantanier	Aleurode des serres		
Pachysandre, phlox	Tétranyque à deux points		
If	Cochenilles farineuses		
Yucca	Thrips des fleurs, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)		
Aulne	Chenille à tente estivale, mineuse, psylles	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Frêne	Puceron, chenille à tente estivale, spongieuse, punaise réticulée, tenthrède (défoliateur libre : à tête noire du frêne), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes	Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	
Peuplier, irésine, cinéraire argentée, amandier rose, cognassier, gazanie, seringa, photinia, pittosporum, tulipe	Puceron		
Vigne vierge	Cicadelle de la pomme de terre	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Thuja	Chenille burcicole, spongieuse	Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	
Aubépine ergot-de-coq	Arpenteuse (d'automne, du printemps)		

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Deutzia	Puceron, mineuse		
Prunier à fleurs	Puceron, livrée (d'Amérique, des forêts)		
Aubépine	Puceron, arpeuteuse (d'automne, du printemps), spongieuse, livrée (d'Amérique, des forêts)		
Mélèze	Tenthrede et diprion (défoliateur libre : diprion de Leconte)		
Tilleul	Puceron, chenille burcicole, arpeuteuse (d'automne, du printemps), chenille à tente estivale, chenille à houppes, chenille à col jaune	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Robinier	Mineuse		
Peuplier	Puceron, chenille à tente estivale, spongieuse, notodonte marbrée, livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes		
Rhododendron	Punaise réticulée	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Érable argenté	Arpeuteuse (d'automne, du printemps)	Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	
Orme rouge	Porte-case		
Spirée	Puceron, tordeuse à bandes obliques		
Sumac vinaigrier	Tordeuse à bandes obliques		
Sumac	Psylles		
Liquidambar	Chenille burcicole		
Érable faux-platane	Puceron, chenille burcicole, porte-case, chenille à tente estivale, punaise réticulée,		

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	tordeuse à bandes obliques, chenille à houppes		
Arbres d'ombrage, plantes ornementales, plantes de couverture (cotonéaster, saule, sorbier d'Amérique, cerisier de Pennsylvanie)	Tenthrede-limace des rosacées (larve)		
Cerisier sauvage	Chenille à houppes		
Thuya occidental	Puceron, chenille burcicole, tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le tétranyque, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Aster	Puceron, légionnaire, thrips des fleurs, mineuse	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le thrips des fleurs, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Azalée	Puceron, aleurode des serres, punaise réticulée, cochenilles farineuses, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre l'aleurode des serres, les cochenilles farineuses, les cochenilles et le tétranyque

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			(sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Épine-vinette, troène, mahonie	Puceron, aleurode des serres	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre l'aleurode des serres, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Buis, fusain, hibiscus, nandine, ketmie	Puceron, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Souci	Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, cicadelle de la pomme de terre, noctuelle verdoyante	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le thrips des fleurs, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Cotonéaster	Puceron, punaise réticulée, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles,

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Cyprès	Chenille burcicole, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles et le tétranyque, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Dahlia	Légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), cicadelle de la pomme de terre, tétranyque à deux points	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le tétranyque à deux points, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Orme (de Chine ou de Sibérie)	Galéruque de l'orme (larves), chenille à houppes, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes) sur l'orme de Chine seulement, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne) sur l'orme de Chine seulement	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Géranium	Noctuelle verdoyante, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)		
Micocoulier	Psylles, cochenilles (larves mobiles : lécanies,		

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)		
Pruche du Canada	Spongieuse, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles et le tétranyque (sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Houx	Mineuse, tordeuse à bandes obliques, psylles, chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles et le tétranyque (sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Hortensia, primevère	Puceron, tétranyque à deux points	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le tétranyque à deux points, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Lierre commun	Puceron, cochenilles farineuses	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles farineuses, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Genévrier	Chenille burcicole, cercope des prés, tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le tétranyque (sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Lilas	Puceron, mineuse, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Tagète	Thrips des fleurs, mineuse, pyrale du tournesol, tétranyque à deux points	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le thrips des fleurs et le tétranyque à deux points, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Pétunia	Légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, noctuelle verdoyante	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			<p>fois seulement, s'il se produit une réinfestation.</p> <p>Pour lutter contre le thrips des fleurs, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.</p>
Pyracantha	Puceron, punaise réticulée, chenille à col jaune, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	<p>Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L</p> <p>Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L</p>	<p>Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.</p> <p>Pour lutter contre les cochenilles, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.</p>
Rosier (de plein champ)	Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, cercope des prés, tordeuse à bandes obliques, cécidomyie du rosier, chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque	<p>Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L</p> <p>Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L</p>	<p>Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.</p> <p>Pour lutter contre le thrips des fleurs, les cochenilles et le tétranyque, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.</p>
Sauge	Puceron, thrips des fleurs, aleurode des serres	<p>Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L</p> <p>Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L</p>	<p>Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.</p> <p>Pour lutter contre le thrips des fleurs et l'aleurode des serres, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.</p>
Gueule-de-loup	Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs,	<p>Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L</p> <p>Pulv. à jet</p>	<p>Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par</p>

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	noctuelle verdoyante	projeté : 637 g/1 000 L	leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le thrips des fleurs, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Viorne	Puceron, aleurode des serres, tétranyque à deux points	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre l'aleurode des serres et le tétranyque à deux points, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Saule	Puceron, chenille burcicole, chrysomèle du saule (larves), chenille à tente estivale, spongieuse, notodonte marbrée, psylles, tenthrède (défoliateur libre : à tête noire du bouleau), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Glycine	Puceron, cochenilles farineuses, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles farineuses et les cochenilles, effectuer 2 traitements à intervalle

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			de 7 à 10 j.
Zinnia	Thrips des fleurs, aleurode des serres, punaise réticulée, mineuse	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre le thrips des fleurs et l'aleurode des serres, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Bouleau	Puceron, arpeuteuse (d'automne, du printemps), chenille à tente estivale, spongieuse, mineuse, tenthrède (défoliateur libre : à tête noire du bouleau), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, chenille à col jaune	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Sapin	Puceron, chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles et le tétranyque (sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Cerisier ornemental	Tordeuse à bandes obliques, livrée (d'Amérique, des forêts)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.
Érable	Puceron, chenille burcicole, arpeuteuse (d'automne, du printemps), spongieuse,	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	cicadelle de la pomme de terre, livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne)	projeté : 637 g/1 000 L	leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles, effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Chêne	Puceron, arpeuteuse (d'automne, du printemps), chenille à tente estivale, spongieuse, punaise réticulée, mineuse, tordeuse à bandes obliques, tordeuse printanière du chêne (blanc et rouge seulement), livrée (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, chenille à col jaune, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles et le tétranyque (sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Pin	Chenille burcicole, spongieuse, perce-rameau du pin, diprion (défoliateurs libres : diprion de Leconte, diprion du pin sylvestre), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.  Pour lutter contre les cochenilles et le tétranyque (sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.
Épinette	Spongieuse, mineuse, tenthrède et diprion (défoliateurs libres : diprion de Leconte, tenthrède à tête jaune de l'épinette), chenille à houppes, tétranyque (sauf celui à deux points)	Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L  Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Bien mélanger et arroser toute la plante des deux côtés du feuillage. Appliquer au moment où les insectes ou leurs dommages par leur alimentation sont observables. Reprendre le traitement une seule fois seulement, s'il se produit une réinfestation.

UTILISATION SUR	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			Pour lutter contre le tétranyque (sauf celui à deux points), effectuer 2 traitements à intervalle de 7 à 10 j.

#### UTILISATION SUR LES ROSIERS DE SERRE

UTILISATION SUR	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Puceron, thrips des fleurs, tortrix purpurin, cécidomyie du rosier, aleurode	Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L	Humecter complètement la plante.
<b>Note :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>NE PAS appliquer plus de 0,83 kg m.a./ha.</li> <li>NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans des zones traitées durant le délai de sécurité de 1 jour.</li> </ul>		

#### PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL, BOISÉS DE FERME, PÉPINIÈRES D'ARBRES, BRISE-VENT, EMPRISES, PARCS MUNICIPAUX (mais pas les parcs provinciaux ou fédéraux)

UTILISATION SUR	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), chenille burcicole, arpeuteuse (d'automne, du printemps), porte-case, chenille à tente estivale, thrips des fleurs, thrips du glaïeul, aleurode des serres, spongieuse, punaise réticulée, larves de la galéruque de l'orme et de la chrysomèle du saule, mineuse, cercope des prés, cochenilles farineuses, perce-rameau du pin, tordeuse printanière du chêne, tordeuse à bandes obliques, psylles, tenthrède, limace des rosacées, notodonte marbrée, cicadelle de la pomme de terre, cécidomyie du rosier, cochenilles (larves mobiles : lécanies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tenthrèdes et diprions (défoliateurs libres : tenthrède à tête noire du bouleau, à tête noire du frêne, à tête jaune de l'épinette, diprion de Leconte, du pin sylvestre), tétranyque, pyrale du tournesol, livrée (d'Amérique, des forêts), noctuelle verdoyante, chenille à houpes, chenille à col jaune	Pulv. à jet projeté : 637 g/1 000 L  Nébulisateur : 1 312 g/1 000 L	<p>Consulter le Service canadien des forêts ou l'organisme provincial compétent pour savoir à quel moment appliquer le traitement et pour connaître la méthode de traitement.</p> <p>NE PAS appliquer sur l'orme d'Amérique, le pommier décoratif, l'érable à sucre, le peuplier deltoïde, le gainier rouge et weigelia, car le feuillage pourrait être endommagé. Avant de traiter des variétés rares ou inhabituelles, il est conseillé de tester le produit sur quelques plantes avant d'en traiter un grand nombre.</p> <p>Après l'application, nettoyer le pulvérisateur en le rinçant à l'eau. Ne pas utiliser de javellisant ménager ni d'agent de nettoyage.</p>
<b>Note :</b>		

UTILISATION SUR	DOSE (m.a.)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• NE PAS appliquer plus de 1,31 kg m.a./ha.</li> <li>• Délai de sécurité (DS) pour les arbres : 3 jours (les travailleurs qui retournent dans cette culture pour mener des activités où ils entrent beaucoup en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pendant 1 semaine suivant le DS).</li> </ul>		

**POUR UTILISATION DANS LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX POUR LA SUPPRESSION DES INSECTES SUCEURS DE SÈVE, DES INSECTES MANGEURS DE FEUILLES ET DES ACARIENS SUR LES CONIFÈRES NON FLORIFÈRES, LES CONIFÈRES À AIGUILLES ET LES CONIFÈRES GNÉTOPHYTES.**

**AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES OU LES CONIFÈRES ORNEMENTAUX.**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage dans les arbres à feuilles caduques et conifères ornementaux a été rédigé par des personnes autres que Arysta LifeScience North America, LLC et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. **ARYSTA LIFESCIENCE NORTH AMERICA, LLC NE FORMULE AUCUNE ALLÉGATION NI N'OFFRE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT L'EFFICACITÉ DU PRODUIT OU LA TOLÉRANCE DES CULTURES (PHYTOTOXICITÉ) LORSQUE CE PRODUIT EST EMPLOYÉ SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES OU LES CONIFÈRES ORNEMENTAUX.**

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Arysta LifeScience North America, LLC de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

#### **ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX**

L'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE peut être injecté dans les arbres à feuilles caduques et conifères ornementaux se trouvant aux endroits suivants : zones résidentielles, terres agricoles, fermes, centres d'affaires et de bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels multifamiliaux, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, ravins, terrains de jeux et terrains de sport, afin de supprimer les insectes suceurs de sève (comme les cochenilles, les pucerons, les psylles et les punaises), et les insectes mangeurs de feuilles (comme les chenilles, les tenthrèdes et les chrysomèles), ainsi que les acariens.

- Ne pas utiliser sur les arbres servant à produire des fruits, des noix ou du sirop pour la consommation.
- Les applications ne sont pas recommandées pour les arbres d'un diamètre à hauteur d'homme (dhh) de 7,5 cm ou moins.
- Ne pas faire plus d'une application par arbre par période de 24 mois.

Les opérations de mélange doivent être exécutées par un opérateur accrédité ou sous la supervision d'un opérateur accrédité. Pour les opérations de mélange et de chargement, l'équipement de protection individuel doit comprendre des lunettes de protection, un respirateur, une combinaison, un tablier en néoprène, des gants en nitrile et des bottes en caoutchouc. Pour les injections, l'équipement de protection individuel doit comprendre des lunettes de protection, une combinaison, des gants de nitrile et des bottes de caoutchouc.

#### **Dose d'emploi :**

Prémélanger l'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à raison de 100 grammes par 35 mL d'eau, ou 286 grammes par 100 mL d'eau, pour les méthodes et doses d'application suivantes par injection.

Appliquer 0,3 mL pour chaque 2,5 cm de diamètre à hauteur d'homme (dhh) de l'arbre. Établir le diamètre de l'arbre traité par injection à la hauteur de la poitrine. Multiplier le diamètre (cm) de l'arbre par 0,3 mL afin d'obtenir la quantité totale nécessaire d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE. Injecter l'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE en suivant les instructions ci-après ou en utilisant l'injecteur rechargeable EcoJect System de BioForest Inc. Consulter le manuel de l'utilisateur du système EcoJect et la section MÉTHODE D'APPLICATION SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX, ci-après, pour savoir comment percer les trous d'injection, établir le nombre de trous d'injection et déterminer le nombre de cartouches rechargeables à utiliser par arbre.

Si un mélange moins visqueux (plus liquide) est nécessaire pour être compatible avec la méthode d'injection (p. ex., pipette), prémélanger l'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à raison de 107 g par 50 mL d'eau et appliquer 0,4 mL pour chaque 2,5 cm de diamètre à hauteur d'homme (dhh) de l'arbre.

#### **MÉTHODE D'APPLICATION SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX**

##### **Petits arbres (méthode de la pipette) :**

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer. Utiliser la mèche conique fournie ou percer à la profondeur indiquée sur la mèche de 5/32 po. Chaque trou contiendra 1 mL de produit. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous doivent être percés dans un angle de 45 degrés vers le sol et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus des

renflements de racines. La profondeur des trous ne doit pas dépasser la longueur de la mèche conique ni la marque de profondeur de la mèche de 5/32 po. Le trou sera percé assez profondément dans le bois de sève pour pouvoir contenir un volume de 1 mL.

2. Remplir la pipette fournie de la quantité totale d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer. Si la quantité d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer dépasse le volume de la pipette, remplir entièrement la pipette et soustraire le volume de la pipette de la quantité totale d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer. Remplir ensuite la pipette de la quantité restante à appliquer et poursuivre l'application. Répéter l'opération, au besoin. Si une pipette de 1 mL est utilisée, remplir celle-ci pour en injecter le contenu dans chaque trou.
3. Insérer la buse de la pipette dans l'ouverture du trou (ne pas pousser la buse dans le trou de façon qu'elle en occupe tout le volume) et activer la pompe de la pipette. Chaque coup de pompe permet d'injecter 1 mL de produit dans le trou.
4. Après avoir rempli chaque trou d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE, sceller le trou avec de la cire d'abeille.

**Petits arbres (Méthode de la seringue) :**

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer. Utiliser la mèche conique fournie ou percer à la profondeur indiquée sur la mèche de 5/32 po. Chaque trou contiendra 1 mL de produit. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous doivent être percés dans un angle de 45 degrés vers le sol et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus des renflements de racines. La profondeur des trous ne doit pas dépasser la longueur de la mèche conique ni la marque de profondeur de la mèche de 5/32 po. Le trou sera percé assez profondément dans le bois de sève pour pouvoir contenir un volume de 1 mL.
2. Utiliser un bout de cathéter pour éviter les perforations et les blessures. Remplir la seringue à capacité ou de la quantité totale d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer.
3. Insérer le bout de cathéter de la seringue dans l'ouverture du trou (ne pas pousser la buse dans le trou de façon qu'elle en occupe tout le volume) et appuyer sur le piston de la seringue tout en suivant le mouvement du piston le long des graduations en millilitres. N'appuyer sur le piston que sur une distance correspondant à 1 mL, tel qu'indiqué sur le cylindre de la seringue. Une quantité de 1 mL de produit sera ainsi injectée dans le trou.
4. Reprendre la troisième étape pour chaque trou percé dans l'arbre et sceller ensuite chaque trou avec de la cire d'abeille.

**Grands arbres (système EcoJect) :**

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer. Chaque trou recevra 4 mL de produit; par conséquent, en divisant par 4 la quantité totale d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE à appliquer, on obtient le nombre de trous nécessaire. Utiliser la mèche de 5/32 po fournie et percer uniquement à la profondeur indiquée sur la mèche. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous peuvent être percés dans un angle de 90 degrés par rapport à l'arbre et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus des renflements de racines.
2. Enfoncer la buse du système EcoJect dans le trou (avec un marteau au besoin) afin de créer un joint entre la buse et l'arbre. Fixer la cartouche EcoJect pleine à la buse. Cela aura pour effet d'activer le mécanisme de la pompe et injectera 4 mL d'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ORTHENE 75% EN POUDRE SOLUBLE dans le trou.
3. Enlever en même temps la buse et la cartouche du système EcoJect et sceller le trou avec de la cire d'abeille.
4. Reprendre les étapes 2 et 3 pour chaque trou percé dans l'arbre.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.